

**POLITIQUE**

Service des ressources humaines

SRH-POL-10

**RÉDACTION NON SEXISTE ET FÉMINISATION DES TITRES**

<b>1. Fondement.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Énoncé.....</b>	<b>2</b>
<b>3. But.....</b>	<b>2</b>
<b>4. Personnel visé.....</b>	<b>3</b>
<b>5. Personnel responsable de l'application.....</b>	<b>3</b>

## 1. FONDEMENT

La commission désire que le langage écrit utilisé tant au niveau de son personnel que de sa clientèle, reflète et fasse la promotion des valeurs qu'elle privilégie.

## 2. ÉNONCÉ

- 2.1** La Commission scolaire des Chênes affirme son engagement face à l'égalité des femmes et des hommes à son emploi.
- 2.2** La Commission scolaire des Chênes veut participer activement au processus d'évolution sociale et refléter le décroisement des professions ainsi que la place des femmes sur le marché du travail.
- 2.3** La Commission scolaire des Chênes reconnaît que la langue écrite est un excellent moyen de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes.

## 3. BUT

### **Objectifs généraux :**

Assurer une féminisation des titres et une rédaction non sexiste des textes rédigés à la commission scolaire.

Offrir des modèles écrits cohérents qui favorisent la sensibilisation de nos élèves à l'égalité des femmes et des hommes.

### **Objectifs particuliers :**

Désexiser les textes de manière simple et adéquate en établissant les règles à utiliser dans les communications écrites.

Former l'ensemble du personnel concerné en rédaction non sexiste et en féminisation des titres.

#### 4. PERSONNEL VISÉ

L'ensemble du personnel et plus particulièrement toute personne concernée par la rédaction de textes ainsi que toute personne oeuvrant auprès des élèves.

#### 5. PERSONNEL RESPONSABLE DE L'APPLICATION

##### 5.1 Direction du Service des ressources éducatives aux jeunes

- diffuse la politique, contrôle son application et en assure le suivi.

##### Plus spécifiquement:

- voit à l'élaboration et à l'opérationnalisation d'un plan de formation en rédaction non sexiste pour l'ensemble du personnel.
- assure le support professionnel pour:
  - 1) l'élaboration et la diffusion de la documentation nécessaire à l'ensemble du personnel.
  - 2) l'élaboration de matériel pédagogique à l'intention des élèves, afin de soutenir la démarche des enseignantes et des enseignants.

Le Service des ressources éducatives aux jeunes agit à titre conseil pour les textes à caractère pédagogique.

##### 5.2 Secrétaire générale ou général

- s'assure que les textes diffusés à l'extérieur de la commission scolaire sont conformes à la présente politique.
- agit à titre conseil pour les textes à caractère administratif produits par la commission scolaire ou les unités administratives.

##### 5.3 Directions de service

##### Directions d'école et de centre d'éducation des adultes

- s'assurent de la féminisation des titres et de la rédaction non sexiste des textes produits à l'intérieur de leur unité administrative.

**ADOPTION**

CONSEIL DES COMMISSAIRES

09 juin 1992

Résolution CC : 3013/92